

FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE

R 482 - ENGIN DE CHANTIER

Catégories A, B, C, D, E, F, G

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur Article R4323-55 du code du travail



Formation INTER ou INTRA



Répondre aux obligations légales du règlement du Code du travail.



OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel utilisant des engins de chantiers, de maîtriser les aspects sécurité de l'activité.

Cette formation concoure à la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

COMPÉTENCES DEVELOPPÉES :

- Être capable d'appliquer les exigences du Code de la Route.
- Être capable de maîtriser les devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier.
- Être capable de comprendre le fonctionnement et la technologie de l'engin de chantier.
- Être capable d'identifier les risques inhérents au fonctionnement de l'engin.
- Être capable d'exploiter en sécurité l'engin de chantier.

PUBLIC :

Toutes personnes ayant à conduire des engins de chantier.

DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret de formation reprenant le contenu de la formation.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES CONNAISSANCES :

Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire : Article R. 4323-55 du code du travail.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

PRÉ REQUIS :

Aptitude médicale validée par le médecin du travail

DURÉE :

Selon l'expérience des stagiaires et la/les catégorie(s) choisie(s).

EFFECTIFS :

Effectif minimum : 1 stagiaire

Effectif maximum : 10 stagiaires

ATTRIBUTION FINALE :

Attestation de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

La formation est basée sur la connaissance des textes réglementaires liés aux engins de manutention.

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au lavage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate » Article R. 4323-55 du Code du Travail R 482 de la CNAMTS



INTERVENANTS

Formateur spécialisé en conduite d'engins de chantier.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposés interactifs
- Travaux en groupe
- Echange sur retour d'expérience
- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur
- Tableau blanc

PROGRAMME :

PARTIE THÉORIQUE :

Les obligations des employeurs et le rôle des différents organismes – (CRAM, Inspection du travail)
Les rôles et responsabilités de l'encadrement du chantier
Les catégories de machine
La technologie des engins de chantier
Les risques
Les règles de sécurité à respecter

PARTIE PRATIQUE :

Mise en place des EPI
Adéquation de l'environnement
Prise de poste de l'engin
Manœuvres avec les engins
Fin de poste

EVALUATION :

L'évaluation de la formation est réalisée à partir :

Partie Théorique : Selon le référentiel de connaissances et les fiches d'évaluations de la R482

Partie Pratique : Évaluation sommative selon les préconisations de la R482.

